

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 9-10

Artikel: La protection de la nature en Finlande
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la visite d'une ville comme Fez, par exemple, est pour le voyageur épris des choses de l'Orient un enchantement. Ni Constantinople, ni Jérusalem, ni le Caire ne peuvent provoquer des émotions aussi fortes. Fez est encore aujourd'hui la même qu'il y a trois siècles; cette ville offre le plus pur tableau de la vie arabe dans le cadre de l'Islam.

Qu'il nous soit permis de donner le conseil à ceux de nos lecteurs qui songeraient à se rendre au Maroc d'éviter d'y voyager au moment des vacances de Pâques, époque à laquelle le pays est envahi par une foule de touristes qui rendent les transports et le logement fort difficiles.

Grâce à l'inépuisable complaisance et aux facilités qu'ils ont bien voulu nous accorder, MM. *Boudy*, directeur des forêts du Maroc à Rabat, *Voegeli*, conservateur à Meknès, et *Deschaseaux*, inspecteur à Marrakesch, nous ont permis de visiter dans les meilleures conditions les principales curiosités forestières du Maroc. Nous leur exprimons ici notre vive gratitude de leur bienveillant accueil. *A. Barbey.*

La protection de la nature en Finlande.

La protection de la nature est à l'ordre du jour, depuis quelques années, dans presque tous les pays civilisés et les résultats que cette tendance moderne peut enregistrer à son actif sont des plus encourageants. Ils sont, il est vrai, bien nécessaires pour compenser, dans une certaine mesure, les dévastations forestières qui ont enlaidi tant de régions de l'ancien et du nouveau monde pendant la guerre et dès lors encore.

Nous verrons dans un prochain cahier que la Société forestière suisse, qui en 1906 avait inscrit cette activité particulière à son programme de travaux, décidera sans doute de s'y consacrer avec plus d'énergie encore. Une motion dans ce sens, déposée à la réunion de Neuchâtel, y a rencontré un accueil qui permet tous les espoirs.

Nous avons vu précédemment déjà que parmi les pays européens, dans lesquels l'idée de la protection de la nature est devenue une réalité, la Finlande brille au premier rang. Elle possède déjà un certain nombre de réserves forestières dont le but est scientifique autant qu'esthétique et choisies dans les forêts domaniales. A la fin de 1920, les forêts domaniales ainsi réservées avaient une étendue de 36.000 ha.

La direction finlandaise des forêts, dont le célèbre M. *Cajander* est le chef, estime que cette étendue est insuffisante et se propose de l'agrandir considérablement. Elle a ordonné à cet effet un voyage d'études dans le nord du pays dont a été chargé M. *K. Linkola*. Ce dernier a publié, en 1926, un rapport spécial sur la question dans l'organe de la Société forestière de la Finlande (*Silva fennica*). Il nous a paru intéressant de reproduire ici les propositions contenues dans

cet intéressant rapport. Mais sans doute n'est-il pas inutile d'ajouter que la Finlande possède, depuis quelques années, une loi sur la protection de la nature qui prévoit la création, sur les terres de l'Etat, de réserves forestières ou autres.

M. Linkola propose de créer, dans le nord de la Finlande, pas moins de 8 réserves nouvelles. Les plus importantes seraient les suivantes :

1° Dans la région de Oulankajoki, par $66,2^{\circ}$ de latitude. Cette contrée compte parmi les plus plaisantes de la Finlande; connue des touristes sous le nom de « Suisse finlandaise », elle est riche en cours d'eau, en cascades, en forêts et en beautés naturelles de tout genre. On y rencontre l'ours, le glouton, la martre, le renne, la loutre, de nombreux oiseaux, etc.

La réserve projetée aurait une étendue de 235 km². (A titre de comparaison, notons ici que le Parc national de l'Engadine est grand d'environ 145 km².)

2° Dans la région de Kutsajoki, par $66^{\circ} 45'$ de latitude. Région de caractère très sauvage, dont le sommet le plus élevé ne dépasse pas environ 500 m d'altitude; est riche en marécages.

La réserve projetée, grande de 215 km², aurait surtout un caractère scientifique.

3° Région de Pallas- et Ounastunturi, par 68° de latitude. Ces contrées de la Laponie, au sol peu fertile et dans lesquelles la culture est peu rentable, comprennent une forte proportion de marécages; les produits de leurs maigres forêts sont presque inutilisables. Parmi les animaux, citons surtout l'ours et le renne; de ces derniers, on pouvait voir paître cette année un troupeau de 700 têtes.

Etant donné les conditions de fertilité de ce territoire, on comprend que M. Linkola propose d'y établir une réserve qui ne mesurera pas moins de 850 km². Faire grand est sans doute le seul moyen d'obtenir là un résultat positif.

Nous n'examinerons pas de plus près les autres propositions de M. Linkola. Les réserves qu'il propose d'établir ailleurs encore ont une étendue variant de 30 à 35 km²; citons en particulier les deux îles Iso-Heinäsaari, dans la Mer polaire, dont la plus grande a une étendue de 4 km².

L'auteur de cette intéressante proposition admet que la surveillance des futures réserves sera confiée à la direction générale des forêts, ce qui paraît logique. La décision à ce sujet incombe à la représentation nationale de la Finlande. Elle ne saurait tarder. Il sera intéressant de voir quel accueil les représentants du peuple vont faire à ces propositions. Nous ne manquerons pas de l'indiquer ici dès que nous réussirons à l'apprendre.

H. Badoux.